

**Règlement de prévoyance du 27 novembre 2008
pour les personnes employées et les bénéficiaires de rentes
de la caisse de prévoyance PUBLICA¹
(RP-PUBLICA)**

Modification du 17 mars 2012

Approuvée par le Conseil fédéral le 15 mars 2013

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013

¹ RS **172.220.143.7**. Ce règlement fait parti du contrat d'affiliation du 27 nov. 2008 à la Caisse de prévoyance PUBLICA (FF **2009** 8305, **2010** 8363, **2012** 1337)
Il n'est publié ni au RO ni au RS. Il peut être obtenu après de PUBLICA.
Le texte est publié sur Internet sous www.publica.ch > Caisses de prévoyance.

